

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA23 220156**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, la résolution suivante :

Résolution CA23 220156 autorisant la construction d'un projet mixte, situé au 2100-2110, avenue de l'Église (lots 1 243 840 et 1 243 846 du cadastre du Québec) - (dossier 1238677001)

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 8 juin 2023.

Cette résolution est entrée en vigueur le 8 juin 2023 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 20 juin 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire